

Le 23/01/2024

Folio N° 2024/02

Département de la HAUTE-GARONNECommune de CAUJACREGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**SÉANCE DU 22 janvier 2024**

Date de convocation : 16 janvier 2024

Nombre de Conseillers : 14

Effectif légal : 15

En présence : 12

En absence : 2

En votant : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 janvier, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Laurent PAIRASTRE, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Céline VANNIER.

Étaient absents : Bruno RENVOISÉ, Benjamin HERVÉ.

Madame Dominique LEVRAT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **SIASC - 2024**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le SIASC, Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Cintegabelle, nous a transmis la dernière délibération prise, en date du 24 octobre 2023, relative à ses statuts et au montant de la participation de chaque commune. Le montant forfaitaire par habitant passe de 1,20 euros à 10 euros, soit un montant annuel pour la commune de Caujac de 8 560euros.

Il appartient à la commune d'accepter ou de rejeter cette modification des statuts. Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette demande. Les nouveaux montants de participation vont permettre de conserver emploi et service.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** ces modifications dans les statuts du SIASC.
- **APPROUVE** le nouveau montant de la participation forfaitaire et accepte de l'inscrire au budget 2024.
- **AUTORISE** madame le Maire à signer les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Dominique LEVRAT



A Caujac, le 23 janvier 2024

Le Maire,

Émilie FREYCHE

